

-disposez-vous des fonds cadastraux sur l'ensemble du linéaire étudié ?

Oui, la BD Parcellaire.

-pouvons nous réaliser la cartographie sur fond scan 25 au 1/10 000ème et représenter sur fond cadastral uniquement les secteurs problématiques, ouvrages... ou doit-on réaliser l'intégralité de la cartographie sur fond cadastral ?

Vous pouvez vous en tenir au CCTP. Nous avons tous les fonds de cartes nécessaires.

-recensement des propriétaires riverains : cette recherche va nécessiter énormément de temps compte tenu du linéaire important de cours d'eau concerné, est-ce que cette recherche est indispensable ?

-concernant le recensement des propriétaires riverains et la caractérisation de la propriété des berges (privé/public), est-ce que vous avez déjà des données sur ce sujet ? Avez-vous prévu un budget adéquat pour cette prestation, nous estimons à une dizaine de jours le temps nécessaire pour cette recherche qui représente une étude foncière à part entière ? Nous souhaiterions plutôt vous proposer de faire cette recherche uniquement sur les secteurs où des travaux seront prévus. Qu'en pensez vous ?

Si c'est demandé dans le CCTP, c'est que cela a une utilité. Il s'agit de se procurer et d'utiliser les fichiers « majic » auprès de la DGFIP. Il n'y a pas de cours d'eau domaniaux dans les linéaires qui sont l'objet du marché.

-concernant les caractéristiques physico-chimiques des cours d'eau, doit-on vous chiffrer le protocole à mettre en place et l'intégrer dans le montant de la phase 1 de la tranche ferme ?(cf page 5 du CCTP)

-notre offre doit-elle comprendre la liste des paramètres à analyser sur les sédiments avec leur cout ainsi qu'un nombre de prélèvements à réaliser et les intégrer dans le prix 1 de la tranche ferme ou seulement les paramètres qu'il faudrait analyser si l'occasion se présente

Oui nous avons besoin du prix, dans la tranche adéquate. Possibilité d'en proposer en tranche conditionnelle pour en faire davantage si cela s'avérait nécessaire au cours de l'étude.

-disposez vous du PPRI sur le secteur d'étude ?

L'information se trouve sur [www.prim.net](http://www.prim.net). Une partie du secteur en PPRI approuvé (commune d'Aire sur la Lys), une autre en PPRI « prescrit » et quelques communes sans PPRI approuvé ou prescrit.

-avez-vous déjà une idée de l'enveloppe financière que vous aurez pour financer les travaux ?

Non

-disposez vous de données suffisantes sur les débits des cours d'eau pour que l'on puisse déterminer la puissance spécifique (cf. page 8)(nécessité d'avoir le Q 2ans et le Q plein bord)

La consultation de la BD hydro vous indiquerait qu'il y a deux stations DREAL sur la Lys amont et une sur la Laquette, que ces stations sont suffisamment anciennes et disposent de chroniques de mesures relativement longues.